

Nombre de Membres du Bureau : 17

Séance du 15 septembre 2022

Nombre de Membres présents : 10

L'an deux mille vingt deux et le 15 septembre à 17 heures 30
le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Qui ont pris part à la délibération : 13

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GUERINET, ROUSSEAU

Objet de la délibération :
Validation du projet de candidature et de la stratégie LEADER Pithiverais & Gâtinais 2023-2027

Excusés : Mme PAILLOUX, Messieurs BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX

Date de la Convocation :
30 août 2022

Pouvoirs :
M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Considérant le bilan provisoire très positif du programme Leader 2014-2020, porté et développé conjointement par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le PETR Gâtinais Montargois,

Considérant la plus-value de la démarche Leader sur les territoires, tant sur le plan stratégique que sur la mobilisation de fonds européens,

Considérant les nombreuses démarches de concertation menées depuis mars 2021, dont les deux forums organisés en juillet 2021, et les axes qui s'en sont dégagés,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région Centre Val de Loire le 16 décembre 2021,

Considérant la volonté affirmée lors du Comité syndical du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais du 18 mars 2021 de candidater une nouvelle fois au futur programme Leader avec le PETR Gâtinais Montargois,

Vu les délibérations respectives des Comités syndicaux du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (n°13/2021) et du PETR Gâtinais Montargois (n°10/2022) validant le principe d'une candidature conjointe,

Vu l'appel à candidature de la Région Centre-Val de Loire en date du 11 avril 2022, nous ouvrant la possibilité de déposer notre candidature avant le 30 septembre 2022,

Considérant les objectifs stratégiques de la Région Centre-Val de Loire à prendre obligatoirement en considération dans la candidature,

Considérant la cohérence du programme LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais avec l'ensemble des programmes conduits par le PETR, notamment le PCAET, le CRTE, le COT EnR, l'Agenda 21, la Trame verte et bleue, le CLS,

Entendu l'exposé de la Présidente du PETR,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le 
ID : 045-200079903-20220915-DELIB242022-DE

Article 1 : de valider le projet de candidature et la stratégie LEADER 2023-2027, tels qu'annexés.

Article 2 : d'être désigné chef de file administratif du programme avec mise en place d'une convention de partenariat avec le PETR Gâtinais Montargois.

Article 3 : de mandater la Présidente pour signer tous documents relatifs au dossier de candidature LEADER et à établir les partenariats nécessaires pour mettre en œuvre le programme.

Certifié conforme au registre des délibérations,



La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 septembre 2022 et de sa publication le 19 septembre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200079903-20220915-DELIB242022-DE